

Commission technique de la grotte de la Cigalère Réunion du 26 juin 2014

Le jeudi 26 juin 2014, à 09 h 30, à la sous-préfecture, s'est tenue, sous la présidence de M. Philippe Sauvannet, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Girons, la réunion annuelle de la commission technique de la grotte de la Cigalère.

Participaient à cette réunion :

- M. Jean-Claude BAREILLE, Maire-adjoint de Sentein
- M. Bernard LAFAGE, ARSHAL
- Adjudant Gwendal LECLUSE, Brigade de gendarmerie de Castillon
- Mme Joëlle LOUBET, sous-préfecture de Saint-Girons
- M. Alain MANGIN, CNRS de Moulis
- M. Eric RAFFENAUD, ONF UT Couserans-Ouest
- Mme Nicole RAVAIU, Présidente du Comité départemental de spéléologie
- M. André RIEUSSEC, ARSHAL
- M. Daniel ROUCHEUX, vice-président de l'ARSHAL

Était excusé :

- M. Roger PARZYBUT, Président de l'ARSHAL

*
* *
*

M. le sous-préfet remercie l'ensemble des participants pour leur présence et donne la parole à l'Arshal pour le bilan des expéditions 2013 et le programme du camp 2014.

1/ Bilan des expéditions réalisées au cours de l'année 2013

Le camp s'est déroulé du 27 juillet au 17 août 2013 (38 participants). Le programme a été respecté :

- Poursuite des prises de vues afin de réaliser un film sur l'ensemble de la grotte (direction Alain Fauré)
- Poursuite de la topographie et recherche de prolongements des réseaux (12 800 mètres sont maintenant topographiés). L'enneigement tardif a eu toutefois pour conséquence de retarder les explorations ; certaines n'ont pu être réalisées en raison des dangers induits par les débits du torrent.
- Étude des concrétions actuelles de la Cigalère et des oligochètes souterrains par deux personnes du CNRS (Christine Perrin et Ainara Achurra-Ahumada) : un rapport scientifique a été réalisé.
- Visite de la grotte par les membres de la commission le 08 août et par les habitants de Sentein le 11 août (10 personnes)
- Mines du Bentaillou : balisage de zones boisées et de zones en cours de concrétionnement / travaux sur les bâtiments 2 (volet, étagère) et 5 (maçonnerie, renforcement toiture)
- Visite de la mine de Rouge.

2/ Problème fermeture de la Cigalère

M. Mangin rend compte devant la commission des problèmes rencontrés avec la serrure. Ouverture et fermeture étaient devenues de plus en plus problématiques au cours de ces dernières années. En 2012, plusieurs jours d'essais ont été nécessaires avant de pouvoir ouvrir. En 2013, l'ouverture s'est faite facilement mais les spéléologues ont rencontré des difficultés avec la serrure d'été.

Lors de la fermeture de la porte, il est apparu que la porte avait travaillé et était descendue de 2 mm ; les boulons ne rentraient donc plus dans les gâches. Une solution a été tentée : usiner l'extrémité des boulons en ogive, afin de leur permettre de rentrer sans problème dans les gâches. Celle-ci s'est révélée efficace, la porte s'étant remise en place.

3/ Programme des expéditions pour 2014

* Le camp 2014, organisé par l'ARSHAL, se déroulera du 2 au 22 août inclus. A noter cette année, qu'un essai de drone, équipé d'une mini caméra, sera effectué afin d'accéder dans des réseaux difficilement ou pas accessibles. La commission donne son accord pour ce programme (*voir en annexe*) y compris pour filmer dans le 7ème ciel.

L'ONF émet toutefois des réserves quant à l'autorisation de faire monter sur la piste du Bentaillou certains véhicules légers (type 306 et C5). Des 4 x 4 roues motrices sont plus adaptés. L'Arshal certifie que la montée sera effectuée en convoi et que toutes les précautions seront prises pour assurer la sécurité des personnes.

* M. Mangin sollicite également l'autorisation pour que Mme Perrin puisse poursuivre son programme de recherche sur le concrétionnement (relever les plaques installées en 2013 et travailler dans la galerie des Chauve Souris) et pour que Mme Achurra puisse poursuivre son travail sur les oligochètes. L'accord est également donné par la Commission.

* La visite de la Commission se fera le mercredi 13 août (12 participants environ). Pour des questions d'organisation, les personnes intéressées doivent se signaler à M. Mangin avant le 11 juillet.

4/ Piste du Bentaillou

M. Bareille signale l'aggravation de l'état de la piste (muret effondré). Dans un courrier daté du 27 mars 2014, EDF indiquait pourtant lancer les travaux suivant les préconisations du rapport d'expertise ONF dès que la zone de travaux serait accessible. A ce jour, rien n'a été fait.

M. Bareille saisira officiellement par écrit le sous-préfet qui mettra alors EDF en demeure de respecter ses engagements.

Suite à cette intervention, M. Bareille a informé M. le sous-préfet que les travaux se dérouleraient du 04 au 12 août pour l'essentiel. La route sera donc fermée pendant cette période. L'Arshal s'organisera en conséquence, les véhicules restant forcément en bas.

5/ Utilisation de photos pour un ouvrage

M. Roucheux et M. Durcel co-écrivent un ouvrage sur les explorateurs de la Cigalère, basé sur des archives, des récits... Pour l'illustrer, ils souhaiteraient utiliser des photos anciennes de la Cigalère (1966 à 75) ainsi que des photos prises par M. Roucheux. Ils sollicitent donc l'autorisation de publier ces photos. La commission donne son accord.

6/ Mines du Bentaillou

* M. Bareille souhaiterait ancrer le principe d'une visite officielle annuelle de ce patrimoine exceptionnel (comme cela a été fait en 2012), comme pour la Cigalère. M. le sous-préfet demande qu'un courrier lui soit fait en ce sens. Les services techniques de la DREAL seront alors saisis pour avis, avant toute autorisation.

* Par ailleurs, il apparaît opportun de relancer une réflexion sur la mise en sécurité et hors eau des bâtiments du Bentaillou et rechercher quels pourraient être les financements possibles (PSEM?).

M. le sous-préfet souligne, qu'en attendant la mise en sécurité du site, il revient au Maire, au titre de ses pouvoirs de police, de mettre en place une signalétique adaptée alertant sur le danger du site, du type « ne pas pénétrer dans ce périmètre... danger ».

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le sous-préfet lève la séance.

Le sous-préfet,

Philippe SAUVANNET